UZES.FR

POLITIQUE DE LA VILLE

Le quartier des Mûriers intègre le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) d'Uzès

Le dispositif du Contrat de ville rattaché à la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU) dans le cadre de sa politique de la ville est arrivé à son terme en 2023. Depuis le 1er janvier 2024, un nouveau contrat est en place jusqu'en 2030, il comprend des améliorations et de nouveaux objectifs.

Publié le 26 février 2024

Depuis le 1er janvier 2024, le périmètre des Quartiers Prioritaires de Villes (QPV) d'Uzès a été repensé. Désormais, **le quartier des Mûriers** fait partie du secteur géographique d'action. A Uzès, le contrat de ville est porté par **la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU)** depuis 2015. Le nouveau contrat entrera officiellement en vigueur **le 31 mars 2024**. Co-construit par les différents partenaires institutionnels (CCPU, Ville d'Uzès, État, Conseil Départemental du Gard, Région Occitanie) et en lien avec les suggestions des habitants, il définit les nouvelles orientations en matière de politique de la ville pour la période 2024-2030.

Nouveau périmètre du Quartier Prioritaire d'Uzès

Le Contrat de Ville et ses enjeux

Le contrat de ville intègre les enjeux de **développement économique**, **développement urbain** et de **cohésion sociale**. Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain et prévoit l'ensemble des actions conduites pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la Ville. L'État et ses établissements publics ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, **sont partis prenants de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.**

Les contrats de ville reposent sur 3 piliers :

- **La cohésion sociale :** le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.
- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi :** les contrats de ville veillent à une présence de Pôle Emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, à la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, ainsi qu'au développement de l'entreprenariat.
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain :** les contrats de ville programment les créations

https://www.uzes.fr/actualites/le-quartier-des-muriers-integre-les-quartiers-prioritaires-de-la-ville-qpv-duzes?

d'équipement, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

Le quartier des Mûriers

Après 7 années d'expérience dans le domaine de la politique de la ville, les élus jugent opportun de mettre en oeuvre sur le quartier des Mûriers, un programme d'action similaire à celui déployé sur le quartier prioritaire des Amandiers-Mayac, et dont les réels effets en matière de cohésion sociale et de sécurité sont particulièrement bénéfiques pour la population.

De surcroit, ces programmations exclusivement dédiées au quartier des Amandiers-Mayac, ont généré un sentiment d'incompréhension de la part des habitants des Muriers qui regrettent cette "différence de traitement" vis-à-vis du quartier voisin. En parallèle, d'autres dispositifs (prévention, médiation, actions relevant du droit commun...) paraissent nécessaires.

Le quartier fort de sa convivialité et de son ambiance d'après l'échantillon d'habitants interrogés, rencontre également des problématiques. **Un manque de dynamisme est présent par l'absence d'animations**. De nombreuses demandes sont également orientées vers **la jeunesse, un besoin d'activités pour les périodes de vacances scolaires et les week-ends ou encore des aires de jeux**. **Le stationnement** au sein du quartier représente également une problématique au quotidien pour les habitants.

Les solutions apportées par la commune

Nouvel aménagement

En collaboration avec différents partenaires institutionnels (CCPU, Etat, Région Occitanie et Département du Gard) et les bailleurs sociaux, il s'agit d'**améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants à travers la réalisation de projets relatifs à l'aménagement urbain, la sécurité, l'animation et à l'accès aux services publics**. Dans un premier temps, la Ville d'Uzès a souhaité investir dans la requalification d'un vaste espace vacant offrant des équipements distincts et surtout sécurisés, le tout **en prenant en compte les besoins de stationnement des habitants** et la **nécessité de leur offrir un cadre de vie agréable et fonctionnelle**. Les travaux débuteront ce 11 mars et se termineront en fin mai 2024.

Budget : 303 938.40 € T.T.C I Financeur : Département du Gard - 24 280 €

Lieu de rencontre

Afin de **garantir une équité entre le Quartier des Amandiers et le Quartier des Mûriers**, un lieu de rencontre est également prévu au sein du nouveau Quartier Prioritaire de Ville. Ce futur local permettra , de **créer un espace convivial et co-construire des projets avec les habitants** afin de stimuler leur participation et implication au sein du lieu de vie.

https://www.uzes.fr/actualites/le-quartier-des-muriers-integre-les-quartiers-prioritaires-de-la-ville-qpv-duzes?

Pour plus d'informations sur le Contrat de Ville : https://tinyurl.com/CCPUzes

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

https://www.uzes.fr/actualites/le-quartier-des-muriers-integre-les-quartiers-prioritaires-de-la-ville-qpv-duzes?